



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:
16

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 13 juillet 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Convention concernant les services pour jeunes pour l'année 2012

Vu la convention du 12 décembre 2011 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi que l'organisme gestionnaire Centre de rencontre et d'information pour jeunes d'Esch/Alzette asbl aux termes de laquelle sont définis les services pour jeunes pour l'année 2012 ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu l'article 3/0632/6321/020 des dépenses ordinaires du budget de l'exercice 2011 ;

Vu la loi du 27 février 1984 portant création d'un Service national de la Jeunesse ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi ASFT) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

d'approuver la convention du 12 décembre 2011 concernant les services pour jeunes pour l'année 2012.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 16.07.2012
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Suivent les signatures

Le bourgmestre, 

